



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 15698

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des receveurs ruraux des PTT Ceux-ci s'inquiètent en effet d'un projet de transformation des recettes rurales qui amènerait des aménagements des horaires d'ouverture des bureaux de poste et dans certains cas même, la fermeture de ces bureaux, notamment dans les petites communes à plus ou moins brève échéance. Conscient du danger que représenteraient pour eux de telles mesures, dans des petites communes rurales, et des inconvénients qu'elles pourraient entraîner au point de vue administratif ou au niveau des usagers comme les personnes âgées par exemple, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce projet et son contenu.

Texte de la réponse

Reponse. - Les habitants des zones rurales disposent d'un réseau d'accueil comprenant plus de 13 000 bureaux de poste et d'un réseau de contact représenté par plus de 37 000 facteurs qui desservent chaque jour l'ensemble des communes. Du fait des mouvements migratoires et de l'introduction d'organisations nouvelles, une disparité de plus en plus prononcée est apparue dans de nombreuses communes entre les potentialités des bureaux existants et leur niveau réel d'activité. Dans un souci d'optimisation des moyens du service public, la poste est conduite à ajuster la forme que revêt sa présence à l'évolution du trafic postal et financier. Toutefois, les adaptations envisagées tiennent compte des réalités locales et ne s'appliquent qu'après concertation avec les représentants des collectivités locales concernées. En outre, ces modifications éventuelles ne remettent pas en cause le maintien sur place du service public postal.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15698

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3135